



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AFÉA

4 avril 2024, 12h30, R-M510

Proposition d'ordre du jour :

0.0 Procédures

0.1 Proposition d'ouverture

0.2 Élection de l'équipe d'animation

0.3 Adoption de l'ordre du jour

1.0 États Financiers

2.0 Élections

3.0 CRUES

4.0 Positionnements politiques

5.0 Avis de motion

6.0 Varia

7.0 Levée;

0. OUVERTURE

0.1 Proposition d'ouverture

QUE l'Assemblée soit ouverte à 12h55

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.2 Élection de l'équipe d'animation

QUE l'équipe d'animation soit composée de Alice Lefèvre et Mathieu Melançon.

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures

0.1 Proposition d'ouverture

0.2 Élection de l'équipe d'animation

0.3 Adoption de l'ordre du jour

1.0 États Financiers

2.0 Élections

3.0 CRUES

4.0 Positionnements politiques

5.0 Avis de motion

6.0 Varia

7.0 Levée;

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Proposition murale palestinienne:

Considérant la position de solidarité envers le peuple palestinien réitérée le 8 novembre en assemblée générale;

Considérant le mandat d'appui au groupe Solidarité pour les droits humains des Palestiniennes et des Palestiniens (SDHPP-UQAM) adopté à la même assemblée générale;

Considérant l'absence d'oeuvres artistiques permanentes démontrant le soutien des étudiant.e.s de l'UQAM au peuple palestinien et considérant la responsabilité de l'AFEA d'encourager et de financer les pratiques artistiques contestataires, subversives et révolutionnaires ;

Que l'AFÉA débloque 350\$ de la case mobilisation pour la réalisation d'une murale en solidarité avec le peuple palestinien qui aura lieu d'ici la fin de la session d'hiver 2024;

Que l'AFÉA invite ses membres à participer à l'activité par tous les moyens nécessaires.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

1.2 Proposition SLAM:

Considérant la hausse incessante des loyers à Montréal depuis plusieurs années et les impacts de celle-ci sur les conditions de vie des membres de l'AFEA;

Considérant la nécessité de s'organiser collectivement face à cette offensive capitaliste qui nous expulse de nos quartiers, nous force à travailler toujours plus et nous oblige souvent à tolérer des situations d'habitation parfois intenable;

Considérant la responsabilité de soutien et de solidarité de l'AFEA à l'égard de ceux qui prennent l'initiative de détruire ce qui nous détruit;

Considérant le travail salutaire de solidarité et d'auto-défense de locataires effectué par le SLAM-MATU depuis quelques années;

Considérant la répression judiciaire et physique qu'ont subi et que continuent de subir les militant.es du SLAM-MATU depuis le 17 mars, c'est-à-dire depuis qu'ils et elles ont déposé une pétition contre des propriétaires véreux, les Cucurull, connu.es pour leur pratiques d'harcèlement, de rénoviction et de violence physique;

Que l'AFÉA débloque 1250\$ de la case mobilisation pour soutenir la défense légale dans le procès en cours contre les militant.es du SLAM;

Que l'AFÉA affirme publiquement sa solidarité envers les militant.es poursuivi.es;

Que l'AFÉA diffuse les activités du SLAM et encourage ses membres à s'informer sur les syndicats de locataire;

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

1.3 *Considérant les positionnements historiques de l'AFÉA contre le sexisme, la transphobie et la queerphobie;*

Considérant la vague réactionnaire d'attaques transphobes et queerphobes qui frappe présentement les communautés ne se conformant aux normes de genre;

QUE l'AFÉA contribue financièrement à la hauteur de 350 \$ pour l'organisation du Queer block party qui aura lieu au début du mois de mai à la Place Émilie-Gamelin;

QUE les personnes responsables de l'organisation de cet événement soit redevable à l'AFÉA, qu'elles demeurent en contact avec le comité exécutif de de l'AFEA à cette fin et qu'elles produisent un rapport financier afin de justifier les dépenses;

QUE l'AFEA transmette à ses membres les appels à contribuer et à participer à l'événement par le biais de ses moyens de communication habituels.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2. ÉLECTIONS

2.1 Que l'on procède aux élections de tous les postes.

- Coordonnateur-trice général-e

Jean-Manuel Doran-Penafiel

Élu à majorité

- Secrétaire général-e

Jeanne Fradette Fontaine

Élue à l'unanimité

- Trésorier.es

- Coordonnateur-trice à la vie étudiante

Ariane Bertrand

Élu(e) à l'unanimité

- Coordonnateur-trice aux affaires internes

Florence Lacombe

Élu(e) à l'unanimité

- Coordonnateur-trice aux affaires externes

Florence Sabourin-Simard

Élu(e) à l'unanimité

- Coordonnateur-trice aux affaires académiques

Èvemarie Boudeau Lévesque

Élu(e) à l'unanimité

- Coordonnateur-trice à l'éducation inclusive

description de postes : [Statuts et règlements \(31 janvier 2024\)](#)

Proposition privilégiée:

Avis de motion:

Que l'article 56 de la Charte se lise dorénavant comme suit:

56. [Admissibilité] Seul-e un-e membre peut être élu-e en tant qu'officier-ère. Aussi, un-e membre ne peut être à la fois élu-e au Comité exécutif et employé-e de l'Association.

2.2 Que l'on donne un droit de parole à la personne représentante de BQAM.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2.3 Que l'on nomme Jean-Manuel Doran-Penafiel au CA de BQAM.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. CRUES

AVIS DE MOTION - Affiliation à la CRUES, déposé par Camille Parent-Montpetit

MODIFICATION DES ARTICLE 17 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'AFÉA:

3.1 Que l'AFÉA-UQAM s'affilie à la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES).

Que l'article 17 [Affiliation et désaffiliation] se lise comme suit: « L'AFÉA est membre de la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES). L'Association peut devenir membre ou s'affilier à tout regroupement ou association qu'elle juge pertinent à ses luttes et à ses buts. Toute affiliation qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'un enjeu ponctuel ou d'une mobilisation précise, dont l'affiliation n'est pas remise en question dans un intervalle donné ou qui implique le versement d'une cotisation pour chacun-e des membres doit faire l'objet d'un entérinement en Assemblée générale [article 101], et ce, à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait au déroulement du vote], suite au dépôt d'un avis de motion à cet effet [article 8]. Toute affiliation qui s'inscrit dans le cadre d'un enjeu ponctuel ou d'une mobilisation précise, dont l'affiliation est d'une durée déterminée et qui n'implique pas le versement d'une cotisation pour chacun-e des membres doit faire l'objet d'un entérinement en Assemblée générale à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait au déroulement du vote]. Dans tous les cas, un point « Affiliation », « Désaffiliation » ou un 7 équivalent doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation. Un point de cette teneur ne peut être ajouté séance tenante. La désaffiliation à un regroupement ou à une association doit être votée par le même procédé qui a permis à l'Association de s'y affilier. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

3.1.1 Ajouter après "Que l'AFÉA-UQAM s'affilie à la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES)", paie ses cotisations et entérine ses principes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Sur la 3.1 telle qu'amendée une fois:

Adoptée à l'unanimité

4. POSITIONNEMENT POLITIQUE

5. AVIS DE MOTION

6. VARIA

7. FERMETURE

7.1 Procédure de clôture

QUE l'Assemblée générale soit levée à 13h59

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité